

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au parking souterrain de la Place de la Vaillance.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :
F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

Je voudrais revenir au projet de parking souterrain de la Place de la Vaillance, il a fait l'objet de plusieurs interpellations au Conseil communal en février et mai dernier.

Je reprends en gros vos réponses, à savoir que la société APCOA avait retiré sa demande de permis d'urbanisme en février que le dossier était maintenant soumis à une analyse juridique par vos services vu que les dirigeants d'APCOA s'était purement et simplement retirés du projet.

Pouvez-vous nous dire si maintenant les choses ont évolué?

La société APCOA aurait-elle redéposé une demande de permis d'urbanisme en apprenant la disparition de près de 150 places de stationnement rue Wayez ?

A ce sujet, vous disiez lors du Conseil communal d'octobre que la compensation de ces places perdues étaient, je cite : « à l'analyse, à l'étude... », le parking souterrain pourrait-il, selon vous représenter une ébauche de solution ?

Pouvez-vous faire le topo de la situation actuelle au sujet du projet de parking souterrain ?

D'avance merci pour vos réponses

G. BORDONARO appuie cette interpellation car cela fait plusieurs fois que le Conseil pose les mêmes questions au Collège depuis presque un an. Cela devient fatigant de poser toujours les mêmes questions sans jamais avoir de réponses. Il espère vraiment cette fois obtenir des réponses, surtout que nous sommes en plein aménagement de la rue Wayez qui est un élément important de la commune. Les habitants, les visiteurs et les Conseillers aimeraient tous savoir ce qu'il en est de ce parking car cela va avoir un impact important sur la vie de commune suite à la suppression de 177 places de parking dans la rue commerçante. On doit maintenant exiger des réponses. Il souhaite ajouter deux questions à celles déjà posées. Premièrement, vu la situation, le Collège a-t-il encore confiance en la société APCOA ? Le Collège va-t-il vraiment s'investir dans ce sujet pour assurer et assumer la construction d'un tel parking privé qui mène une politique tarifaire assez élevée ? A Jette, la parking APCOA propose des abonnements aux habitants à hauteur de 150€ par trimestre ! Le tarif visiteur s'élève à 2,60€ par heure ! Cela met en péril les commerçants de la rue Wayez. Deuxièmement, s'il s'avère que la relation avec APCOA va se rompre, est-ce que la majorité est prête à évaluer la possibilité de faire un partenariat 100% public pour la construction d'un parking public au même endroit ?

Madame l'Échevine MULER-HUBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de schepen MULLER-HUBSCH geeft lezing van het volgende antwoord :

A ce jour, APCOA n'a pas encore soumis une nouvelle demande de permis pour le projet. Le Collège est actuellement en contact actif avec APCOA. Comme expliqué dans le cadre du projet de la rue Wayez, le Collège part du principe que le parking « Vaillance » peut

remplacer le stationnement de la rue Wayez. Le Collège présume que le dossier recommence à avancer au cours de l'année 2020.

F. CARLIER se dit surprise par une réponse aussi brève et dépourvue de détails et d'informations. Elle a vraiment l'impression qu'on a répondu par ces quelques phrases pour dire quelque chose.